

AMC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

I. Mentions légales

Coordonnées du siège social : 243 Ter Avenue Raymond Poincaré 60280 Margny-les-Compiègne
Coordonnées du siège administratif : 243 Ter Avenue Raymond Poincaré 60280 Margny-les-Compiègne — 03 44 36 68 79
Siret : 389 043 621 00041
APE : 8552Z
Numéro de déclaration : 22600219360

II. Conditions générales de vente

1. Désignation

L'AMC, Art Music Communication, est un organisme de formation professionnelle adhérent à la FNEIJMA, Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles. L'AMC dispense des formations professionnelles à Margny les Compiègne.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'AMC pour le compte du Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'AMC n'applique pas la TVA.

Le règlement du coût de la formation est à effectuer avant le début de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'AMC.

Un calendrier de paiement échelonné peut être envisagé pour les frais d'accompagnement ; les modalités de paiement échelonné devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'AMC aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'AMC.

En cas de financement par l'OPCO dont dépend le Client, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé, et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'AMC. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, la différence sera directement facturée par l'AMC au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'AMC un jour ouvrable avant le

démarrage de la formation, l'AMC se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

4. Délais de rétractation

À compter de la signature du contrat, le·la stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance.

5. Dédit d'un·e participant·e

En cas de dédit signifié par courrier recommandé avec accusé de réception par le Client à l'AMC au moins 7 jours avant le démarrage de la formation l'AMC offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'AMC et après accord éventuel du tiers financeur.

En cas d'annulation de la formation par le Client, l'AMC se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

– Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation,

– Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation,

– si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

En cas d'absence en formation, la facturation de l'AMC distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Les sommes ne pouvant faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO, par Pôle emploi ou par un tiers financeur seront à la charge directe du Client.

6. Annulation par l'AMC

En cas de force majeure obligeant l'AMC à annuler ses prestations, l'AMC ne pourra être tenue pour responsable. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'AMC, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement échappant au contrôle raisonnable de l'AMC. Dans la mesure du possible, l'AMC reportera la prestation.

7. Horaires et accueil

Pour toutes les formations en présentiel, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation envoyée au Stagiaire au moins une semaine avant le démarrage de la session.

8. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'AMC au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'AMC par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou email.

9. Propriété intellectuelle

L'AMC est propriétaire de l'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'AMC. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10. Confidentialité

L'AMC, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents (fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme – papier, électronique, numérique, orale, etc.) et les informations auxquels ils ont accès au cours des différentes prestations ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'AMC au Client.

L'AMC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les financeurs les informations transmises par le Client.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'AMC comme client dans ses listes de références et rapports d'activité, dans sa communication, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le Client et/ou le Stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'AMC.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire et le Client disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel les concernant.

En particulier, l'AMC conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'AMC à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

13. Réclamations

Postérieurement à la réalisation de la prestation de service, le stagiaire peut former une réclamation directement auprès de l'AMC. Les réclamations sur la non-conformité des prestations effectuées doivent être formulées en remplissant le formulaire distribué en début de formation, également téléchargeable sur le site ecole-amc.com.

Ce formulaire peut être retourné :

-Soit par courrier électronique adressé à : ecole-amc@orange.fr

-Soit par courrier adressé à : 243 ter avenue Raymond Poincaré 60280 MARGNY les COMPIEGNE

L'AMC fera le nécessaire afin de respecter ses obligations vis à vis du stagiaire et effectuer les travaux de reprises qu'il jugerait nécessaires, l'AMC restant maître du traitement de la réclamation et des solutions à proposer pour y remédier.

Date de dernière révision : février 2022